



## Communiqué

Dans le cadre du suivi régulier de l'approvisionnement, des prix et des opérations de contrôle des prix et de la qualité, la commission s'est enquis ce jeudi 9 avril 2020, de la situation de l'approvisionnement qui se caractérise par la disponibilité et la stabilité et que la situation de ravitaillement des marchés est normale en tous les produits de première nécessité, que ce soit les produits alimentaires, d'hygiène ou énergétiques. Concernant les légumes saisonniers, le ministère chargé de l'agriculture veille sur le suivi de la plantation des surfaces en pommes de terre, oignons, tomates, carottes et courgettes.

La commission a relevé que les prix de la majorité des produits sont stables, de leur part, les prix des fruits et légumes ont continué leur trend baissier cette semaine par rapport à la semaine précédente. Ainsi les prix ont connu une baisse de 9% pour la tomate et l'oignon vert, la pomme de terre (-6%), les carottes (-4%), l'oignon sec (-5%) et les œufs (-2%). Il a été constaté également une stabilité des prix des viandes rouges et blanches, de même que pour les légumineuses.

Au niveau du contrôle des prix et de la qualité des produits alimentaires, les interventions des commissions mixtes provinciales et locales durant la période du 1<sup>er</sup> mars au 8 avril 2020 ont concerné plus de 45.000 points de vente en gros et au détail et des entrepôts de stockage. Elles ont conduit à la constatation de 1057 infractions en matière de prix et de qualité des produits alimentaires. Ces infractions sont ventilées en 745 pour défaut d'affichage des prix, 186 pour non présentation de factures, 64 pour hausses illicites de prix règlementés, 44 pour non-respect des normes de qualité et d'hygiène, en plus de 18 autres infractions diverses. Les mesures règlementaires ont été prises à l'encontre des contrevenants.

Pour ce qui est de la qualité des marchandises et produits stockés ou présentés à la vente, les commissions mixtes ont procédé à la saisie et à la destruction d'environ 64 tonnes de marchandises impropres à la consommation.

La commission interministérielle poursuivra la tenue régulière de ses réunions pour suivre l'évolution de la situation des marchés, le niveau de l'approvisionnement et des prix et le bilan des intervention des commissions de contrôle pour faire face à tout type de fraude, de monopolisation, de spéculation ou de manipulation des prix.